

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE BEDFORD  
COUR N° : 460-11-001918-104  
BUREAU N° : 905521-1000002

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT  
PROPOSÉ DE :**

**AAER INC.**, société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social au 80, boul. de l'Aéroport, Bromont, Québec, J2L 1S9

– et –

**AAER USA INC.**, société constituée au Delaware, ayant une place d'affaires au 400, rue Westminster, bureau 202, Providence, Rhode Island, États-Unis, 02903

– et –

**WIND-SMART LLC**, société constituée au Rhode Island, ayant une place d'affaires au 400, rue Westminster, bureau 202, Providence, Rhode Island, États-Unis, 02903

Débitrices

– et –

**SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.**  
(Jean-François Nadon, CA, CIRP, responsable désigné), ayant une place d'affaires au 1, Place Ville Marie, bureau 3000, Montréal, Québec, H3B 4T9

Contrôleur

**AVIS AUX CRÉANCIERS**  
(Assemblée des créanciers le 9 août 2010 à Bromont, Québec)

Le 8 avril 2010, AAER Inc., AAER USA Inc. et Wind-Smart LLC (collectivement « **AAER** » ou les « **Débitrices** ») ont intenté des procédures sous la supervision de la Cour supérieure du Québec (« **Tribunal** ») et obtenu une protection contre leurs créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. 1985, c. C-36, en sa version modifiée (la « **LACC** »). Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc. a été nommée contrôleur dans la procédure sous la supervision du Tribunal (le « **Contrôleur** »).

À la demande des Débitrices, le Tribunal a rendu le 7 mai 2010 une ordonnance approuvant la procédure de réclamation (l'« **Ordonnance relative au processus de réclamation** ») et prorogeant la période de suspension des procédures jusqu'au 2 juin 2010. Le 1<sup>er</sup> juin 2010, une ordonnance a été rendue prorogeant la période de suspension des procédures jusqu'au 7 juin 2010. Le 7 juin 2010, une ordonnance a été rendue prorogeant la période de suspension des procédures jusqu'au 9 juin 2010. Le 9 juin 2010, une ordonnance a été rendue prorogeant la période de suspension des procédures jusqu'au 7 juillet 2010. Le 7 juillet 2010, une ordonnance a été rendue prorogeant la période de suspension des procédures jusqu'au 11 août 2010.

Conformément à l'Ordonnance relative au processus de réclamation et celle la modifiant rendue le 7 juillet 2010, une assemblée générale des créanciers se tiendra **au Salon C de l'hôtel Château Bromont, situé au 90, rue Stanstead, Bromont, Québec, J2L 1K6, le 9 août 2010, à 10 h**, dans le but de considérer le Rapport du Contrôleur concernant le Plan proposé et de procéder au vote sur le Plan proposé.

Les créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter le Plan proposé, tel qu'il est formulé ou tel qu'il est modifié à l'assemblée. Si le Plan est ainsi accepté et s'il est approuvé par le Tribunal le 11 août 2010 au Palais de Justice de Granby situé au 77, rue Principale à Granby, Québec J2G 9B3, il deviendra obligatoire pour tous les créanciers.

Vous trouverez donc ci-joint une copie du Plan proposé, un exemplaire du Rapport du Contrôleur concernant le Plan proposé, un formulaire de votation ainsi qu'une procuration. Vous pourrez également vous procurer ces documents sur le site Web du Contrôleur à l'adresse <http://www.deloitte.com/ca/aaer-fr>.

Les formulaires de procuration et de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposés au plus tard entre les mains du Contrôleur une (1) heure avant le début de l'assemblée. Ces documents doivent être transmis par courriel, télécopieur, la poste, courrier recommandé, messagerie ou en personne à l'adresse indiquée ci-après.

Veuillez noter que votre vote ne sera valide que si vous avez déjà déposé auprès du Contrôleur une preuve de réclamation en bonne et due forme au plus tard le 31 mai 2010 à 17 h 00 (la « **Date limite de dépôt des preuves de réclamation** »). Les formulaires de procuration et de votation doivent être transmis par courriel, télécopieur, la poste, courrier recommandé, messagerie ou en personne à l'adresse suivante :

**Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc.**  
**En sa capacité de Contrôleur de AAER Inc.**  
**1, Place Ville Marie**  
**Bureau 3000**  
**Montréal QC H3B 4T9**  
**Tél. : 514-393-5042**  
**Télec. : 514-390-4103**  
**Canada : 1-877-856-9043**  
**Courriel : aaerinc@deloitte.ca**

FAIT À MONTRÉAL, ce 12<sup>e</sup> jour de juillet 2010.

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.  
Contrôleur